

ATTENTION Nouveau formulaire applicable au 1er Septembre 2023

Nouveau règlement d'attribution des aides au ravalement téléchargeable en ligne sur :
Demander l'aide au ravalement de façades □ Toulouse Mairie Métropole, site officiel.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE AU RAVALEMENT DE FACADE AIDE AUX TRAVAUX			N° de dossier : -
ADMIN			
Date de la demande/...../.....	Reçue le :/...../..... par : <input type="checkbox"/> mail <input type="checkbox"/> courrier	N° de dossier : Instruit le : par : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non éligible hors délai campagne	
Adresse du bâti faisant l'objet de la demande	<input type="checkbox"/> Campagne obligatoire n° <input type="checkbox"/> Campagne incitative <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non éligible hors périmètre		
INFORMATIONS SUR L'IMMEUBLE			
Achevé depuis moins de 10 ans : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Ravalé il y a moins de 10 ans : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Est il concerné par un arrêté de mise en sécurité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Ravalement aidé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Date de construction : <input type="checkbox"/> avant 1945 <input type="checkbox"/> après 1945		Exigences de qualifications du Facadier/ Maçon : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Façade protégée au titre des monuments historiques : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR			
<input type="checkbox"/> Personne physique <input type="checkbox"/> Syndic de copropriété <input type="checkbox"/> opérateur de logements sociaux <input type="checkbox"/> Indivision	<input type="checkbox"/> association 1901 <input type="checkbox"/> association culturelle 1905 <input type="checkbox"/> autre, précisez :	<input type="checkbox"/> Personne morale précisez le statut: <input type="checkbox"/> objet social :	<input type="checkbox"/> éligible <input type="checkbox"/> non éligible sous réserve de présentation des justificatifs des statuts et de la propriété
Personne morale	Numéro SIRET / Code NAF :		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
La personne physique (propriétaire unique) Le représentant de la personne physique, ou de l'indivision, ou de la personne morale Le gestionnaire syndic ou le président du conseil syndical (syndic bénévole)	Nom Prénom Adresse du demandeur..... Nom Chargé d'affaire M,Mme..... Téléphone : / / / / / Mobile : / / / / / @mail : @		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
La copropriété comprend – elle a des personnes morales (SCI, SARL..) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> je vérifie		Pièces justificatives à fournir après les travaux : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
La copropriété comprend – elle au moins un propriétaire qui est une personne physique ? Je déclare <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non signature :		Vérification du % d'éligibilité :	

NOTICE TECHNIQUE RÉCAPITULANT
LES ÉLÉMENTS À INTÉGRER AU RAPPORT D'INSPECTION
DES PARTIES COMMUNES DU BÂTIMENT

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, CONTACT DSCRM (Direction de la sécurité civile et des risques majeurs) : cellule.imr@toulouse-metropole.fr

RAPPEL : SEUL LE RAPPORT PEUT ÊTRE SUBVENTIONNÉ - LES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ BATIMENTAIRE NE SONT PAS SUBVENTIONNÉS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS DES AIDES AU RAVALEMENT. ILS NE FIGURERONT PAS DANS LES FACTURES TRANSMISES AU SERVICE RAVALEMENT.

1 / Objectifs de l'inspection des parties communes de l'immeuble

Les parties communes jouent un rôle essentiel dans la stabilité globale du bâtiment. Il est fondamental de les inspecter régulièrement afin de prévenir tout désordre pouvant impacter la solidité de la structure et la sécurité des occupants. À cet égard, la réalisation d'un diagnostic technique sommaire est une étape indispensable, visant à identifier les pathologies, à planifier la maintenance préventive, et prolonger la durabilité de l'ouvrage.

Ce diagnostic sera réalisé par un bureau d'études structure agréé. Il consistera en une inspection visuelle des parties communes.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Identifier les désordres structurels potentiels susceptibles d'affecter les éléments des parties communes tels que les murs porteurs, les planchers, les poteaux, les poutres, les cages d'escaliers, les fondations, etc.
- Identifier les problèmes de drainage, d'infiltration d'eau ou d'humidité pouvant affecter l'intégrité des parties communes.
- Formuler des recommandations spécifiques de manière à remédier aux problèmes identifiés, en précisant des mesures correctives telles que des réparations, des renforcements ou des travaux d'entretien.

Il convient de souligner que seules les informations visuellement recueillies lors de l'inspection seront incluses dans le rapport. Si des études complémentaires impliquant des investigations intrusives s'avéraient nécessaires, le bureau d'études devra le mentionner dans son analyse.

2 / Déroulement de l'inspection visuelle

Voici une liste, exhaustive, des éléments des parties communes à prendre en compte lors du diagnostic visuel :

Les éléments structurels verticaux (murs, cloisons,...)

- Inspection des éléments verticaux de manière à détecter les fissures de retrait, fissures structurales, les déformations.
- Recherche de traces d'humidité, de zones friables ou présentant une perte d'adhérence avec le support.
- Évaluation de la stabilité et de l'alignement des murs par rapport aux charges qu'ils supportent.

Les éléments structurels horizontaux (planchers, dalles, plafonds...)

- Identification des pentes incorrectes, des flèches excessives, des affaissements et déformations des planchers.
- Recherche de fissures, de traces d'humidité, de décollement de revêtement, ou de signes de fuites potentielles.

Les éléments porteurs (murs, poutres, poteaux, linteaux...)

- Évaluation de la stabilité des éléments porteurs.
- Recherche de fissures, de déformations, de signes de corrosion, d'usure excessive ou de détérioration due à des agents biologiques (insectes, etc.).
- Évaluation de l'état des joints de dilatation.

La cage d'escalier

- Vérification de l'état général des escaliers et des gardes corps et de leur conformité aux normes de sécurité.
- Détection de fissures, de déformations, d'usure excessive des marches, des contres marches et des garde-corps.

La toiture et les éléments de couverture

- Examen de la toiture, de la charpente, des descentes d'eau, et des éléments de couverture pour détecter les fuites, les dommages, les défauts d'étanchéité et d'isolation.
- Recherche de fissures, de tuiles ou d'ardoises manquantes, de détérioration des joints.
- Évaluation de l'état des cheminées, des fenêtres de toit, des verrières, des ventilations.

Les réseaux communs

- Vérification de l'état des installations électriques visibles incluant les tableaux électriques, les câbles et les prises de courant.
- Détection de fuites et de signes de corrosion des canalisations d'alimentation en eau et d'évacuation E.U/E.V

Les soubassements, les caves et les sous-sols

- Inspection de l'état général des soubassements, caves et sous-sols.
- Recherche de fissures, de défauts des dalles, de signes de mouvement ou de détérioration due à l'humidité ou aux contraintes du sol, de remontées par capillarité.
- Évaluation de la présence de drains, de protections contre les infiltrations d'eau ou de systèmes de ventilation appropriés.

Exception : Les façades et murs pignons non visibles, ou partiellement visibles depuis l'espace public

- Vérification de l'état général des façades sur cour ou jardin.
- Recherche de fissures, de lézardes, de déformations, d'écaillages, ou de signes d'infiltration d'eau.
- Évaluation de l'état des joints de maçonnerie ou des éléments de bardage.

Remarques : La ou les façade(s) d'un immeuble visible(s) en totalité depuis l'espace public, faisant l'objet d'une injonction de ravalement de façade et d'un projet de ravalement, ne seront pas analysées lors du diagnostic.

Afin de permettre l'instruction du dossier dans les conditions optimales, il est impératif que tous les éléments mentionnés précédemment figurent dans le rapport. Si, pour diverses raisons, l'une des parties communes n'avait pu être inspectée, le dossier sera jugé non admissible. Au regard de ces éléments, les syndicats de propriété et les propriétaires devront s'assurer de l'accessibilité de l'ensemble des parties communes notamment par le biais des parties privatives lorsque cela constituera la seule solution (charpentes, façades sur cours, caves, sous-sol...).

3/Rédaction et présentation du rapport

Le rapport vise à présenter une évaluation technique sommaire de l'état de la structure de l'immeuble à l'ensemble des propriétaires, gestionnaires et autres parties prenantes. Il consignera de manière précise les dégradations identifiées. Les éléments suivants devront figurer :

- **Relevés Photographiques :**
Les photos seront lisibles et cadrées correctement. Elles permettront la compréhension de la nature et de l'étendue des pathologies identifiées. Il conviendra d'utiliser des annotations et des repères visuels pour mettre en évidence leur localisation exacte dans le bâtiment.
- **Description des désordres :**
Il sera essentiel d'utiliser un langage technique approprié pour décrire les dommages constatés. Les informations concernant la taille, la forme, la profondeur, la nature (fissure, affaissement, etc.) ou tout autre détail pertinent seront incluses.
- **Classification des observations :**
les pathologies pourront être classées, en fonction de leur gravité, en utilisant des catégories telles que "mineure", "majeure" ou "critique". Cette démarche permettra de prioriser les actions, de détecter les problèmes les plus urgents et d'identifier leur cause probable ainsi que le risque d'évolution.
- **Mesures complémentaires :**
Dans certains cas, il pourra être nécessaire d'effectuer des mesures supplémentaires (non destructives) afin de documenter les observations, comme l'appréciation de la largeur d'une fissure ou la détermination de l'ampleur d'un affaissement. Le bureau d'étude retenu utilisera les instruments de mesure appropriés et

consignera les valeurs obtenues.



Préconisation des actions correctives à mettre en place :

Le bureau d'étude devra formuler des recommandations précises sur les actions à entreprendre pour remédier, le cas échéant, aux désordres identifiés. Celles-ci incluront des réparations spécifiques, des travaux d'entretien régulier, des renforcements structuraux ou des expertises complémentaires.

La conclusion présentera une synthèse claire et concise des principales pathologies observées, mettant en évidence celles qui revêtent une importance particulière. Le bureau d'étude formulera des recommandations visant à pallier ces désordres. Il sera essentiel de mentionner les risques potentiels d'évolution des dégradations. Le cas échéant, le bureau d'études spécifiera l'exigence de réaliser des études complémentaires ou des suivis réguliers.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, CONTACT DSCRM (Direction de la sécurité civile et des risques majeurs) : cellule.imr@toulouse-metropole.fr

ATTESTATION « ASSUJETTISSEMENT A LA TVA »

Je soussigné (e)

NOM DU REPRESENTANT LEGAL :

atteste que

NOM DE L'ORGANISME :

- récupère d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, toute la TVA.

- récupère d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, une partie de la TVA, à hauteur de %.

- ne récupère pas d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, la TVA, ou n'est pas bénéficiaire de l'allocation de fond de compensation de la TVA.

Je certifie ces informations exactes.

Fait à, le

(Cachet et signature)

**AUTORISATION DONNEE A UN REPRESENTANT
POUR PERCEVOIR LA SUBVENTION
POUR LE RAVALEMENT DE FACADE**

Je soussigné (e) Mme, M. ⁽¹⁾ : Nom Prénom :

copropriétaire dans l'immeuble à l'adresse :

.....

autorise Mme, M. ⁽¹⁾ : Nom Prénom :

du Syndic, Nom adresse :

à engager les travaux de ravalement de façade et à percevoir le montant de la subvention de la Mairie de Toulouse pour le compte de la copropriété ou de l'indivision.

Je certifie ces informations exactes.

J'accepte que les données à caractère personnel enregistrées lors de l'accomplissement de cette démarche soient conservées pour une durée de 72 mois à compter de la clôture de la démarche.

Fait à, le

(signature)

DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LE DEMARRAGE DES TRAVAUX : (fiche à renvoyer avec les pièces)

L'ensemble des pièces est à envoyer :

- EN PRIORITE PAR MAIL : facades@mairie-toulouse.fr
- par voie postale : Direction du Patrimoine – Mairie de Toulouse
Hotel de Ville, Place du Capitole 31040 Toulouse Cedex 06

Le rapport d'inspection visuelle des parties communes, exigé pour toute nouvelle demande au 1/09/2023 est à envoyer à facades@mairie-toulouse.fr et copie à cellule.imr@toulouse-metropole.fr (pour une instruction plus rapide)

ADMIN

<input type="checkbox"/> Le formulaire de demande de subvention dûment complété et signé dossier	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> SECURITE BATIMENTAIRE : Transmission du rapport d'inspection visuelle des parties communes, exigé pour toute nouvelle demande au 1/09/2023 • à envoyer à facades@mairie-toulouse.fr • copie à cellule.imr@toulouse-metropole.fr	<input type="checkbox"/> reçu le : Transmis à DSCRM le : <input type="checkbox"/> non / travaux démarrés
<input type="checkbox"/> SECURITE BATIMENTAIRE : AVIS DSCRM* Sur le rapport : <input type="checkbox"/> Demande de compléments date : / /202.... <input type="checkbox"/> Avis favorable date : / /202.... <input type="checkbox"/> Avis défavorable date : / /202.... Sur les travaux de ravalement à engager : <input type="checkbox"/> Demande de compléments date : / /202.... <input type="checkbox"/> Avis favorable (aucun désordre constaté, désordres mineurs) date : / /202.... <input type="checkbox"/> Avis défavorable (travaux de mise en sécurité prioritaires) date : / /202.... AVIS DSCRM* Date : / /202 <input type="checkbox"/> AVIS FAVORABLE <input type="checkbox"/> AVIS DEFAVORABLE	Démarrage des travaux ravalement <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pour les particuliers propriétaires : <input type="checkbox"/> Attestation de propriété de moins de 3 mois ou la taxe foncière de l'année en cours	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pour les immeubles en indivision : <input type="checkbox"/> Attestation de propriété de moins de 3 mois ou la taxe foncière de l'année en cours <input type="checkbox"/> Attestation d'un indivisaire à percevoir la subvention pour le compte des autres indivisaires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pour les personnes morales : <input type="checkbox"/> Attestation de propriété de moins de 3 mois ou la taxe foncière de l'année en cours <input type="checkbox"/> Extrait du registre du commerce et des sociétés récent (KBIS moins de 3 mois). <input type="checkbox"/> Justificatifs ou compléments demandés (statuts)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Pour les associations : <input type="checkbox"/> avis de publication des statuts au journal officiel des associations ou dernière version des statuts de l'association	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pour les copropriétés : <input type="checkbox"/> Procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires confirmant le vote des travaux de ravalement des façades et autorisant le syndic à engager les dits travaux et à percevoir la subvention de la Mairie de Toulouse pour le compte de la copropriété <input type="checkbox"/> A défaut, l'attestation de chaque copropriétaire autorisant le syndic à percevoir la subvention <input type="checkbox"/> Un extrait « KBIS » du syndic <input type="checkbox"/> la liste des noms et adresses des copropriétaires ou <input type="checkbox"/> Le fichier RAV2 éligibilité-bénéficiaire complété <input type="checkbox"/> Si la copropriété comprend une ou plusieurs personnes morales, attestation que la copropriété se compose d'au moins une personne physique	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
construction antérieure à 1945 : QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE DE MACONNERIE : <input type="checkbox"/> qualibat 218 <input type="checkbox"/> qualibat 219 <input type="checkbox"/> autre qualification présentée <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Devis des entreprises signés avec le bon pour accord comportant impérativement les m ² de façades. • Intégration de la pose d'un échafaudage <input type="checkbox"/> Fichier calc. RAV3 devis complété <input type="checkbox"/> Autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable): arrêté de la Ville et avis de l'ABF date récépissé DAV : / / / <input type="checkbox"/> Attestation d'assujettissement ou non à la TVA (voir PJ) <input type="checkbox"/> Photographies du bâti et de la façade avant travaux (.jpeg de préférence)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non/ travaux démarrés <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non TAUX : % <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> VALIDATION ADMIN / FIN. Sign : Relance / date : Réserves / remarques :	<input type="checkbox"/> VALIDATION TECHNIQUE / FIN Sign : Relance / date : Réserves / remarques :
	AVIS RESP Sign : <input type="checkbox"/> FAV <input type="checkbox"/> non FAV Remarques :

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION - UNE FOIS LES TRAVAUX ACHEVES

L'ensemble des pièces est à envoyer :

- EN PRIORITE PAR MAIL : facades@mairie-toulouse.fr
- par voie postale : Direction du Patrimoine – Mairie de Toulouse
Hotel de Ville, Place du Capitole 31040 Toulouse Cedex 06

ADMIN

<input type="checkbox"/> Attestation (PV ou main levée) de la DSCRM* constatant la réalisation des travaux de mise en sécurité	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Toutes les factures des travaux datées dûment <u>signées et tamponnées par les entreprises, y compris les frais divers (syndic, maîtrise d'oeuvre..)</u> et mentionnant les m² de façades et pignons visibles du domaine public. Les factures devront séparer les travaux de ravalement aidés et visibles depuis l'espace public des autres travaux. La subvention sera calculée sur la base des factures remises ; Les facturent détailleront le procédés et techniques utilisés. Les factures au forfait sont refusées.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> incomplètes (au regard des devis)
<input type="checkbox"/> la facture datée dûment <u>signée et tamponnée par les entreprises des frais du rapport d'inspection visuelle des parties communes – sécurité bâtementaire</u>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Fichier RAV4 factures acquittées complété	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Copie de la DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) : date d'enregistrement date :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non DATE : DATE :
<input type="checkbox"/> Copie de l'attestation de non contestation des travaux établie par la Direction de l'Urbanisme / date :	DATE ANC : / / 20

DOCUMENTS CONCERNANT [LE DEMANDEUR OU BENEFICIAIRE](#)

ADMIN

<input type="checkbox"/> R.I.B. du compte à créditer	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pour les personnes morales (y compris celles copropriétaires au sein d'une copropriété) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La liste actualisée des noms et adresses des associés. <input type="checkbox"/> Un extrait « KBIS » et si besoin les statuts 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Pièces du ou des dossier(s) d'aide à la personne : voir formulaire spécifique ci après	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

<input type="checkbox"/> VALIDATION ADMIN / FIN. Sign : Relance / date : Réserves / remarques :	<input type="checkbox"/> VALIDATION TECHNIQUE / FIN Sign : Relance / date : Réserves / remarques :	AVIS RESP Sign : <input type="checkbox"/> FAV <input type="checkbox"/> non FAV Remarques :
--	---	--

LES CONDITIONS DE RESSOURCES

Plafonds de ressources pour les dossiers instruits en 2023 (références ANAH).*

Sous réserve d'évolution des conditions de ressource au niveau national : <http://www.anah.fr>

Extrait site ANAH

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	16 229	20 805
2	23 734	30 427
3	28 545	36 591
4	33 346	42 748
5	38 168	48 930
Par personne supplémentaire	+ 4 813	+ 6 165

* Pour les dossiers déposés en 2023.

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2023, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2022.

Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours.

Vérifiez si votre situation correspond également aux autres conditions pour pouvoir déposer un dossier d'aide de l'Anah.

Mise à jour de la page le 28/12/2022.

Source : www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0032774/TREL2235366C.pdf

Aide à la personne = Pourcentage de la quote-part

**Sous réserve d'évolution des conditions de ressource au niveau national :
<http://www.anah.fr>**